

### **Réservation :**

La réservation devient ferme à réception du contrat signé par le client (avant la date limite figurant sur le contrat) et de l'acompte égal à 25% du montant total du séjour.

### **Règlement du solde :**

Le client devra verser le solde de la prestation convenue et restant due (hébergement + forfait « Protocole Sanitaire »), et ceci **15 jours avant le début du séjour**. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la location et **aucun remboursement ne sera effectué**.

En cas d'inscription **moins de 15 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée à la réservation**.

### **Taxe de Séjour :**

La taxe de séjour est en sus et est à régler avec le solde du séjour.

### **Prix et dépôt de garantie :**

Les prix sont en Euros, pour une semaine et s'entendent chauffage, eau, électricité et bois de chauffage compris.

Un dépôt de garantie sera versé au plus tard avec le solde du règlement, pour garantir la restitution du logement en bon état. Cette caution sera restituée dans les semaines qui suivent la remise des clefs au bailleur, sous déduction des sommes qui pourraient être dues au bailleur, soit pour remplacer les objets détériorés ou manquants, soit pour les dégâts causés dans les lieux loués.

Le preneur s'engage à indemniser le bailleur à hauteur du préjudice subi, si le cautionnement s'avérait insuffisant.

### **Assurance :**

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

### **Clause "Covid19".**

Des dispositions particulières liées à l'épidémie du Covid19 permettront au réservataire de bénéficier d'un remboursement intégral des sommes versées pour sa réservation, pour les cas d'annulation suivants.

- Empêchement de se rendre dans la station à cause de restriction de circulation liées à l'épidémie de Covid19.
- Maladie de l'assuré ou d'un membre du groupe devant occuper le logement loué. La maladie devra être justifiée par un avis médical, accompagné d'un test de dépistage Covid19.
- Décès pour cause de Covid19, d'un membre de la famille de l'assurée : ascendant ou descendant. Un justificatif du décès stipulant qu'il est lié au Covid19, devra être fourni.

**Rétractation et annulation :** Le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation (Article L121-20-4 du Code de la Consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée). Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée. En cas de non-présentation du client ou d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

### **Accueil et remise des clefs :**

L'accueil et la remise des clefs se font, le jour de votre arrivée, **à partir de 18 heures** auprès du bailleur. Le départ doit s'effectuer **avant 9h**. **Le respect des heures de départ et d'arrivée est impératif**. Nous ferons toujours au mieux pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles et réalisables.

### **Etat des lieux :**

Un état des lieux est effectué à l'entrée et à la sortie avec une seule personne et le propriétaire en respectant le protocole sanitaire (Masque + distanciation physique)

A la fin du séjour, le locataire effectue son ménage de fin de séjour.

Le locataire doit également enlever tout le linge de lit et de toilettes et le mettre dans les sacs mis à disposition. Les fenêtres doivent être toutes ouvertes, les poubelles enlevées, l'aspirateur vidé et ne laissez aucun reste alimentaire.

### **Occupation :**

- Le locataire occupera les lieux personnellement et en bon père de famille.
- Il ne pourra prêter ou sous-louer les lieux à des tiers, même à titre gratuit.
- Aucune activité commerciale ou professionnelle ne pourra être exercée dans les lieux.
- **Les animaux ne sont pas acceptés dans nos gîtes.**
- Le locataire ne devra modifier en rien ni les lieux, ni la disposition des meubles.
- Les bébés de 0 à 36 mois peuvent dormir dans un « lit bébé » et compte comme une personne à part entière ; à partir de 36 mois, l'enfant dort dans un lit une place, comme un adulte.
- **Capacité d'accueil : la location ne pourra en aucun cas être occupée par un nombre supérieur à celui précisé au contrat, de jour comme de nuit.**
- Les lits pliants et matelas gonflables sont interdits.

- **Le non-respect de ces conditions de location**, concernant notamment la capacité d'accueil, fera l'objet d'une plainte en Gendarmerie et éventuellement d'une action auprès du Tribunal des Affaires Civiles.

**Linge :**

Linge de toilette et de maison : Les draps de bain (70 x 140 cm, un par personne) tapis de bains, tabliers, torchons et essuie-main sont gracieusement mis à votre disposition.

Location de draps : **inclus pour « Le Frétaz » toute l'année.**

**Pour « Le Métan », « Le Courti » et « La Canneberge » inclus en été seulement.**

**Tarif pour l'hiver : 10 € pour un lit simple, 16 € pour un lit double** (drap housse + housse de couette + 2 taies d'oreiller/personne). Les packs pour une occupation complète de la location : Métan 36 €, Canneberge 36 € et Courti 72 €.